



Le p'tit journal n°17

Budget primitif 2003

Le BP 2003 a été modifié en fonction du remplacement des menuiseries de la salle des fêtes qui aura lieu du 8 au 12 décembre 2003.

Emprunt travaux rue des fontaines

Afin de pouvoir financer ces travaux, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de bénéficier d'un prêt bonifié du Conseil Régional d'un montant de 50000 € remboursable sur 10 ans. De même, le conseil autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole.

Rapport annuel sur l'eau

Qualité : l'eau distribuée au cours de l'année 2002 a présenté une bonne qualité bactériologique, elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor...) et non conforme pour les substances toxiques, présence de pesticides atrazine et déséthyl-atrazine, le cumul des substances a conduit à déconseiller la consommation de l'eau aux personnes sensibles, aux femmes enceintes et aux nourrissons, cette restriction d'usage a été levée en début 2003, au vu des derniers résultats restants toutefois supérieurs à la norme.

Ce rapport approuvé à l'unanimité par le conseil municipal est disponible en mairie et peut être consulté.

Charte d'accueil spectacle vivant

Le maire présente la charte d'accueil spectacle vivant qui a pour but de favoriser l'accès du monde rural à la vie culturelle. Malgré quelques réserves émises sur le contenu de cette charte (loges, hébergement, restauration) le conseil municipal l'a néanmoins acceptée à la majorité.

Election d'un représentant de la commune au SIVOM de Resson

Le conseil municipal désigne Monsieur Greugny en tant que titulaire au SIVOM de Resson en remplacement de Mr Ferret .

Compte-rendu des commissions

SIRS : malgré une baisse des effectifs à Vignemont, le total des élèves du regroupement reste stable.

Deux délégués représentant la commune de Vignemont auprès du SIRS participeront à une réflexion quant à la mise en place d'une cantine scolaire.

Le spectacle de Noël aura lieu à Vignemont le 19 décembre.

SIVOM de MARGNY-sur-Matz : suite à une présentation par un représentant de la communauté de communes de Picardie Verte de leur projet d'assainissement autonome, le Sivom de MARGNY-sur-Matz a décidé d'engager l'actualisation de l'étude comparative entre le collectif et l'autonome.

Divers

Le conseil municipal :

- confie à l'entreprise TML la réalisation des travaux de sécurisation des locaux mairie-école
- accepte que la salle de réunion soit utilisée par les conseillers municipaux afin de préparer les dossiers
- provoque une commission travaux concernant les thuyas du cimetière militaire, l'accès à l'église et le jeu d'arc
- accepte l'augmentation de l'agent de service
- examinera la loi sur la présence d'amiante dans les locaux communaux

Etat-civil

Mariage : SCKITTEKATTE Frédéric
PAILLETTE Corinne

le 22 Novembre 2003

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans avant le 31 décembre 2003 sont concernés par leur inscription sur les listes de recensement militaire avec la 4^{ème} période de l'année 2003.

Elections

Les personnes nouvellement domiciliées à Vignemont sont invitées à se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre dernier délai.

C.c.a.s.

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 65 ans se fera le vendredi 19 décembre dans l'après-midi

Le secrétariat de mairie sera fermé du 30 décembre 2003 (le midi) au 31 janvier 2004 inclus.

Une permanence aura lieu uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales
le Mercredi 31 décembre de 8 heures 30 à 12 heures.

Point sur l'assainissement n°2

(restitution du projet de la CCPV⁽¹⁾)

Description de la CCPV.

Créée au 01/01/97, elle est composée de 89 communes situées au nord-ouest du département, sur 4 cantons, un équivalent de 7000 maisons (900 pour notre SIVOM). L'habitat est dispersé.

9 communes (les chefs-lieux) disposaient déjà d'un assainissement collectif. Après étude, 65 autres se sont orientées vers l'autonome et les 15 dernières vers le collectif (valorisé dans le cadre de l'étude à 21 frs, réalisation avoisinant les 60 frs).

Leur démarche.

La chronologie a été la suivante :

①: étude comparative entre collectif et autonome.

②: enquête publique ⁽²⁾ pour valider le plan de zonage dans chaque commune.

③: après avoir fait le choix de l'autonome et constaté que 95% des installations visitées n'étaient pas ou plus conformes, une étude individuelle de l'assainissement de chaque habitation (1,5 h), en collaboration avec le propriétaire, a été réalisée afin de déterminer le meilleur choix.

④: nouvelle enquête publique commanditée par le préfet sur le rapport complet du point ③.

⑤: réalisation.

L'ensemble de la procédure a pris 4 ans, du schéma d'orientation (①) jusqu'à l'enquête publique finale (④).

Les coûts de mise aux normes.

Les subventions allouées ont été de 80% (20 par le Conseil Général et 60 par l'agence de l'eau) sur le hors taxe. Ces dernières ne pouvant être attribuées qu'à des communes ou syndicats, c'est la CCPV qui a assuré la fonction de maître d'œuvre. Elle peut ainsi récupérer la TVA. La contrepartie est qu'elle est propriétaire des nouvelles installations pendant 10 ans. Le coût moyen par installation est de 8000€, auquel il faut ajouter 350€ consécutif au diagnostic.

... et après

Au vu des chiffres communiqués dans le p'tit journal n°14, vos délégués se sont engagés résolument pour une actualisation de l'étude comparative entre collectif et autonome (①).

(1) Communauté de Communes de la Picardie Verte

(2) a pour but de préciser les obligations des usagers et de la collectivité, de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif en précisant l'incidence sur le prix de l'eau.



Information importante

Madame, Monsieur,

Avec l'ouverture du centre de valorisation des déchets ménagers de Villers-Saint-Paul, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, nous demande de ne plus collecter les encombrants en mélange avec les ordures ménagères à compter d'avril 2004.

Comment définit-on un encombrant ?

Les déchets suivants ne seront plus collectés lors du ramassage hebdomadaire :

- Les gravats (tuiles, briques, parpaing, ciment, plâtre, placo, pierre, terre...)
- Les meubles (armoires, table, matelas...)
- La ferraille (tôles, fer à béton, cadre de vélo, fils barbelés...)
- Les appareils ménagers (réfrigérateur, téléviseur, lave-linge, congélateur...)
- Les pneus (voiture, tracteur, camion...)
- Les pièces détachées de voitures
- Les ballons d'eau chaude, les cuves...
- Les déchets issus d'un déménagement
- Tout objet pesant plus de 50 kg

Nous vous rappelons que les encombrants peuvent être déposés gratuitement dans les déchetteries de Lassigny, Guiscard et Clairoux. Le Pays des Sources a également lancé une réflexion pour vous offrir le meilleur service possible.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
le 0800 60 20 02 numéro vert (gratuit)**

Vous remerciant de votre participation au tri des déchets, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
de Communes
René MAHET



Le service de proximité du régime général
- 26 Centres d'Information et de Traitement Retraite
- Plus de 500 points d'accueil

NORD
PAS DE CALAIS
SOMME
AISNE
OISE

**Pour faciliter votre retraite,
la CRAM Nord-Picardie
vous informe, vous conseille,
calcule et paie les retraites des salariés du privé**

- Au plus tard à 58 ans : faites le point sur votre carrière avec votre conseiller retraite
- 6 mois avant la date de votre retraite : déposez votre demande

➔ **Deux étapes indispensables avec un seul interlocuteur ,
principalement sur rendez-vous :**

VOTRE CONSEILLER RETRAITE

Sophie CHEREAU
Téléphone : 06 72 93 06 00

Point d'accueil le plus proche de chez vous

MAIRIE 1 PLACE DE VERDUN 60490 RESSONS SUR MATZ

CITR COMPIEGNE
10 BD VICTOR HUGO 60200 COMPIEGNE ☎ 03 44 38 47 70

Pour connaître l'ensemble de nos points d'accueil, consultez notre site
www.cram-nordpicardie.fr

AIDE A DOMICILE

ASDAPA

Une association de professionnels de l'aide à domicile agréée, conventionnée avec les caisses de retraite, le département et reconnue par l'agrément de qualité n° 2/60/PIC/4

Sa priorité

Répondre à vos besoins pour assurer :

- L'aide à la toilette
- Courses, repas
- Entretien de la maison, du linge etc...
- Présence
- Garde (jour, nuit)

Le financement

Prise en charge possible par :

- Les caisses de retraite
- Les organismes sociaux (conseil général, mutuelles etc...)
- Conventions avec la sécurité sociale



Nos Conditions d'interventions :

- Fréquences d'interventions
- Rythmes

Pour tous renseignements, s'adresser au :

33, rue de Paris
60200 Compiègne
Tél : 03.44.40.25.83
Fax : 03.44.40.40.48

Egalement à votre disposition, notre service de soins infirmiers à domicile.

Même adresse
Tél : 03.44.40.29.73

Pour que vous ne doutiez plus de la santé de vos seins

DEPISTAGE GRATUIT DU CANCER DU SEIN

Concernes les femmes :

- de 50 à 74 ans,
- n'ayant pas eu de mammographie depuis 2 ans,
- habitant l'Oise,
- assurées sociales (CMU y comprises).

Une action menée en partenariat entre :

- le Ministère de l'emploi et de la solidarité,
- l'Assurance Maladie, la Sécurité sociale,
- le Conseil Général de l'Oise,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- l'Assurance Maladie des professions indépendantes,
- la Mutualité de l'Oise,
- le Corps médical et les professionnels de santé.

ADCASO : Association pour le Dépistage des Cancers dans l'Oise

Appelez nous au 03 44 92 50 31 ou parlez en à votre médecin !

**Envie d'améliorer le confort de votre logement :
le Bureau du Logement est là pour vous répondre !**

Le Bureau du Logement animé par le Centre d'Amélioration du Logement est mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Ce service de proximité vous aide dans vos démarches afin de trouver des financements permettant d'améliorer le confort de votre logement quelque soit votre statut d'occupation : propriétaires, (occupants ou bailleurs), ou locataires.

Si votre habitation a plus de 15 ans, des subventions ou prêts à taux réduits peuvent vous être accordés pour des travaux tels que l'isolation, l'assainissement, la mise aux normes de l'électricité, l'installation d'un chauffage central ou de sanitaires et bien d'autres encore ...Ces travaux doivent être réalisés par un artisan.

Cependant, des conditions d'attribution existent et varient selon votre statut d'occupation.

Pour les propriétaires occupants leurs logements, toutes les aides sont soumises à conditions de ressources. Des subventions de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) allant de 20 à 35 % du montant des travaux HT peuvent vous être accordées selon vos ressources. D'autres aides provenant du Conseil Général de l'Oise, des caisses de retraites et de la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais peuvent compléter ces subventions.

Pour les propriétaires qui louant leurs logements, des subventions de l'ANAH (plafonnées selon la surface habitable) peuvent être accordées pour transformer des locaux (granges, anciens commerces etc...) en habitation ou améliorer un logement locatif. Elles peuvent varier de 20 à 70 % selon le loyer pratiqué et les ressources des locataires.

L'opération façade, une action complémentaire !

La Communauté de Communes du pays des Sources avec la participation du Conseil Régional de Picardie, accorde une subvention pour les locataires, les propriétaires occupants et bailleurs, souhaitant entreprendre des travaux de ravalement de façade. Cette subvention concerne exclusivement les façades d'habitations ou de dépendances construites avant 1948 en pierres ou en briques, visibles de la rue.

Elle n'est pas soumise à condition de ressources et à pour objet de mettre en valeur le patrimoine traditionnel du secteur. Cette subvention s'élève à 30 % du montant des travaux TTC avec un maximum de 2287 € de subvention par logement.

**Le centre d'amélioration du logement peut vous aider !
Pour de plus amples informations, venez rencontrer notre
conseillère habitat lors de nos permanences :**

A la mairie de Ressons sur Matz
le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 10h30 à 12h (tél : 03.44.42.51.18)

A la mairie de Lassigny
le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 10h30 à 12h (tél : 03.44.43.60.36)

Ou au :
Centre d'Amélioration du Logement
CAL - PACT / Habitat et Développement
3, place Saint Antoine - 60200 Compiègne
Tél : 03.44.86.09.27
Fax : 03.44.20.08.35